



INFORMATIONS, CONSEILS ET ASSISTANCE

Lorsque les proches ont besoin d'aide et de soutien.

CE SONT GÉNÉRALEMENT LES PROCHES QUI AIDENT LORSQUE LES PERSONNES ÂGÉES, MALADES, ACCIDENTÉES OU HANDICAPÉES ONT BESOIN D'ASSISTANCE DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE.

Souvent, la situation change brusquement, sans que l'on s'y attende – parfois, le changement se dessine à long terme: la situation et l'état de santé d'un proche se dégradent et celui-ci a de plus en plus de mal à effectuer seul ses tâches quotidiennes.

Il n'est pas rare que les partenaires, enfants, frères et sœurs, mais aussi amis et voisins, prennent en charge le soutien, l'accompagnement et les soins des êtres qui leur sont chers, chez eux

et sur une longue période. Ils le font par affection ou par sens de l'entraide pour que la personne puisse vivre dans le cadre qui lui est familier, entourée de l'affection des siens. La plupart des personnes âgées veulent passer les dernières années de leur vie dans leur propre environnement. Les proches s'investissent énormément dans cette tâche exigeante et atteignent souvent leurs limites.

SPITEX POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE AIDE

Grâce à notre vaste choix d'offres, nos clients peuvent compter sur un soutien et un soulagement à la fois pour les soins, l'accompagnement et le ménage – le tout apporté par un seul prestataire.

Nous adaptons nos prestations de manière flexible aux souhaits et besoins individuels de nos clients, dans l'objectif de leur offrir la meilleure qualité de vie possible et de leur permettre de rester chez eux, dans leur environnement familier, jusqu'à un âge avancé tout en s'y sentant en sécurité et bien accompagnés.

En tant qu'organisation privée d'aide et de soins à domicile, nous intervenons dans toute la Suisse depuis plus de 30 ans. Avec près de 30 filiales et plus de 1500 collaborateurs, nous sommes leaders sur le marché, nous possédons une autorisation d'exploiter dans chaque canton et sommes reconnus par les caisses maladie (Santésuisse).

LES PROCHES ONT BESOIN DE RÉPONSES À LEURS QUESTIONS, DE CONSEILS INDIVIDUELS AINSI QUE DE SOUTIEN – GÉNÉRALEMENT DE MANIÈRE TRÈS RAPIDE.

Afin que toutes les personnes concernées puissent obtenir des solutions adaptées et jouir d'un quotidien harmonieux chez elles, elles doivent bénéficier de conseils judicieux, en

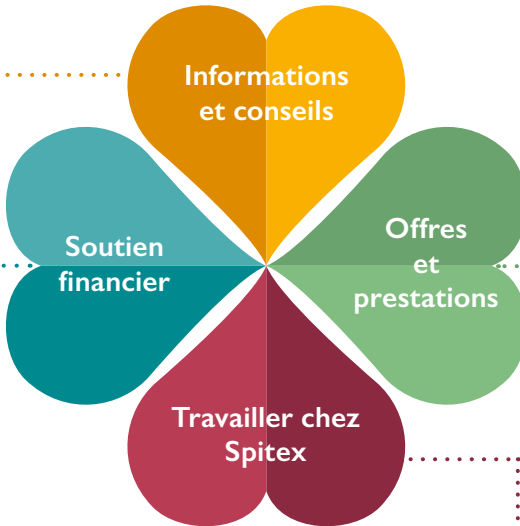
adéquation avec une solution d'aide individuelle. Les proches endossent une grosse responsabilité et ont besoin d'informations appropriées et des bons partenaires.

Informations et conseils

Où obtenir les informations requises et un soutien compétent? Est-il urgent que vous soyez soulagés? Qui peut vous aider?

Offres et prestations

De quelles prestations avez-vous besoin? Quelles sont les offres disponibles? Qui décide? Comment vous organisez-vous en famille?



Soutien financier

Quel genre de soutien financier existe-t-il et où en faire la demande? Quelles sont les prestations prises en charge par la caisse maladie? Où pouvez-vous obtenir des renseignements corrects?

Emploi comme proche aidant

Vos efforts sont-ils reconnus et bénéficiez-vous d'un soutien? Comment pouvez-vous allier les soins à domicile avec un emploi auprès de Spitex pour la Ville et la Campagne?



SPITEX POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE APPORTE AVEC PLAISIR SES CONSEILS ET SON AIDE.

- Nous discutons les désirs et besoins avec l'ensemble des personnes concernées.
- Notre personnel fait preuve d'empathie et de sensibilité et respecte les habitudes de nos clientes et clients. Il est compétent et également qualifié pour les soins aux personnes atteintes de démence.
- Nous nous occupons de toutes les démarches auprès des assureurs maladie.
- Nous aidons à régler les questions financières et pouvons fournir les contacts nécessaires.

Adressez-vous à votre filiale Spitex pour la Ville et la Campagne ou appelez-nous au 0844 77 48 48. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site www.homecare.ch





TOUT PAR UN SEUL PRESTATAIRE – RAPIDE, FIABLE ET COMPÉTENT.

Nous offrons un éventail complet d'aide au ménage, d'assistance et de soins. Nous attribuons continuellement les missions aux mêmes collaboratrices/teurs – de manière fiable et ponctuelle, aux horaires convenus. Nos clients et leurs proches nous accordent leur confiance et se sentent bien accompagnés.

Voici quelques-unes de nos prestations :

- achats et préparation des repas
- travaux réguliers de nettoyage et de ménage tels que passage de l'aspirateur, lessive et repassage

- garde de nuit, accompagnement pour effectuer les courses, chez le médecin ou en promenade
- soutien et instructions pour les soins buccaux et corporels*, pour l'habillage et le déshabillage*, pour la mobilisation*
- traitement des plaies*, préparation des médicaments*, administration d'injections et de perfusions*
- Dementia Home Care : prise en charge professionnelle et soins individuels* aux personnes atteintes de démence

* Ces prestations et d'autres sont prises en charge par l'assurance de base de votre caisse maladie.

Prestations de l'assurance de base de la LAMal

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) définit dans l'ordonnance s'y rapportant toutes les prestations de soins de l'assurance de base. Lorsque celles-ci sont prescrites par un médecin et effectuées par un personnel soignant qualifié, l'assurance de base obligatoire de la caisse maladie en assume les frais. Il s'agit des mesures d'évaluation, conseils et coordination ainsi que des soins de traitement et de base.

Assurances complémentaires pour aide au ménage

De nombreuses caisses maladie proposent des assurances complémentaires pour les prestations d'aide au ménage prescrites par le médecin. Les conditions de prise en charge et l'étendue des prestations divergent en fonction des caisses. La couverture des coûts est généralement limitée à un nombre maximum d'heures ou à un montant maximum par an. Dans tous les cas, une comparaison des offres en vaut toujours la peine.

JOIGNABLE DANS TOUTE LA SUISSE

Aarau 062 824 05 75	Bülach 044 860 03 33	Herisau 071 351 52 72	Lucerne 041 210 12 80	Rorschach 071 840 06 07	Wetzikon 044 930 01 10
Aarberg 032 392 42 32	Cham 041 781 44 40	Hochdorf 041 911 30 20	Martigny 027 722 11 44	Sarnen 041 660 16 40	Wil 071 910 10 11
Affoltern a.A. 044 760 03 44	Coire 081 253 11 41	Horgen 044 725 21 25	Meilen 044 923 27 23	Schaffhouse 052 625 00 66	Willisau 041 970 29 00
Altdorf 041 871 13 05	Davos 081 413 86 00	Interlaken 033 823 30 50	Montreux 021 963 25 50	Schwytz 041 810 14 18	Winterthour 052 212 03 69
Appenzell 071 787 01 70	Dielsdorf 044 860 30 01	Köniz 031 971 26 26	Morges 021 802 17 40	Sierre 027 455 55 11	Wollerau 044 785 05 00
Baden 056 221 17 07	Dietikon 044 740 50 00	Kreuzlingen 071 672 55 22	Münsingen 031 722 01 22	Sion 027 322 22 21	Yverdon-les-Bains 024 425 30 50
Bâle 061 693 19 80	Echallens 021 881 66 55	Langenthal 062 923 44 77	Muri/Gümligen 031 950 40 50	Soleure 032 622 14 40	Zoug 041 710 14 18
Bellinzone 091 826 21 04	Frauenfeld 052 721 03 00	Langnau 034 402 61 71	Morat 026 672 15 08	St-Gall 071 278 60 50	Zurich 044 342 20 20
Berne 031 326 61 91	Fribourg 026 322 21 21	Lausanne 021 311 19 11	Neuchâtel 032 721 14 50	Stans 041 610 01 01	
Berthoud 034 422 18 11	Genève 022 340 40 95	Lenzbourg 062 891 48 50	Nyon 022 361 48 00	Sursee 041 922 10 40	
Bienne 032 322 05 02	Glaris 055 640 11 90	Liestal 061 922 05 00	Olten 062 293 33 20	Thoune 033 336 21 84	
Brugg 056 441 02 22	Granges 032 652 03 80	Locarno 091 751 14 39	Rapperswil-Jona 055 210 20 90	Vevey 021 922 16 10	
Buchs 081 740 06 03	Heiden 071 787 01 40	Lugano 091 950 85 85	Romanshorn 071 460 16 66	Wettingen 056 430 20 20	

Siège principal Muri b. Bern | T 031 950 99 99

Centrale tél. pour toutes les régions et tous les cantons | T 0844 77 48 48

www.homecare.ch

En partenariat avec
senevita
Plus proche de vous





TRAVAILLER EN TANT QUE PROCHE AUPRÈS DE SPITEX POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE

Les proches fournissent un engagement de taille et nous sommes d'avis, chez Spitex pour la Ville et la Campagne, qu'ils devraient pouvoir bénéficier à ce titre d'une reconnaissance financière. C'est pourquoi nous engageons des proches aidants sous certaines conditions. Ceux-ci se sentent souvent seuls et dépassés face à la charge de soins qu'ils assument. En tant que membre d'une de nos équipes d'aide et soins à domicile, ils sont indemnisés pour une partie de leurs prestations et obtiennent soutien, encouragement et accompagnement. En cas d'urgence, lors de situations difficiles ou lorsqu'ils

sont malades, ils reçoivent rapidement aide et conseils et des collègues de travail assurent leur suppléance. Il est réconfortant et rassurant pour les proches de savoir que les soins prodigués reçoivent une reconnaissance.

Vous êtes intéressé(e)? Pour toute question concernant les prérequis et conditions d'un emploi, veuillez vous adresser à votre filiale Spitex pour la Ville et la Campagne ou appelez-nous au 0844 77 48 48.





FAIRE APPEL À UNE AIDE FINANCIÈRE

Lors de situations de vie particulières ou en cas de détresse financière, il existe différentes possibilités d'obtenir un soutien approprié. Diverses prestations et institutions apportent de l'aide.

Prestations complémentaires (PC)

Lorsque le revenu ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux, des prestations complémentaires à l'AVS et l'AI apportent une aide. Elles représentent un droit légal et non une assistance ou une aide sociale. Les PC constituent avec l'AVS et l'AI le fondement social de notre État. Les organes cantonaux compétents fournissent de plus amples renseignements à ce sujet et se trouvent généralement auprès des caisses de compensation AVS.

Allocation pour impotent

Est considérée comme « impotente » et peut obtenir une allocation toute personne tributaire de l'aide d'autrui pour accomplir les actes de la vie quotidienne, tels que s'habiller, se lever, s'asseoir, se nourrir, faire sa toilette ainsi que pour faire face aux nécessités de la vie ou entretenir des contacts

sociaux hors de chez elle. Le montant de l'allocation varie selon le degré d'impotence (faible, moyen, grave) et ne dépend ni du revenu ni de la fortune. Les responsables de nos filiales et des soins connaissent la procédure de demande et vous conseillent avec plaisir.

Bonifications pour tâches d'assistance

Les personnes qui s'occupent de proches ayant besoin de soins et percevant une allocation pour « impotent » (de degré moyen ou grave) ont droit sous certaines conditions à des bonifications pour tâches d'assistance. Celles-ci peuvent être prises en compte lors du calcul de la rente. Il ne s'agit toutefois pas de prestations directes en espèces. Davantage d'informations sont disponibles auprès de la caisse de compensation cantonale.

Vous obtiendrez plus de renseignements auprès :

des offices pour les questions du troisième âge des villes et régions, de Pro Senectute et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).